

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Mercredis de mars avril 2024

Pour les enfants scolarisés de la maternelle à la Terminale.

L'ALSH est une structure agréée, cela vous permet de bénéficier d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (joindre une copie du Passeport Jeunes 2024) et des Comités d'Entreprise.









HORAIRES: - Le matin: vous pouvez amener votre enfant entre 7H30 à 9H00.

- Le soir : vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h00 et 18h30.

FORMULES ET PRIX:

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus. Vous trouverez un tableau explicatif dans le dossier unique d'inscription.

PROCEDURE D'ANNULATION (cf rèalement intérieur) :

Uniquement par écrit (mail, sms ou papier libre), au plus tard le mercredi précédent l'annulation à **18H30**. En cas de maladie, le jour même, avant 9h00 + certificat médical.

Toute absence ne respectant pas la procédure d'annulation sera facturée.



Date limite des inscriptions : 31 janvier 2024

L'ordre d'arrivée et la commune de résidence détermineront l'ordre prioritaire des inscriptions (priorité aux Couzeixois).

A RETOURNER OU A DEPOSER : à l'accueil de la Mairie de COUZEIX ou à l'A.L.S.H.

Pour nous contacter:

A.L.S.H. COUZEIX - 26 avenue de la Gare 87270 COUZEIX

centres.loisirs@couzeix.fr

雷: 05.55.57.09.30 ou 06.72.95.82.15



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Mercredis de mars avril 2024

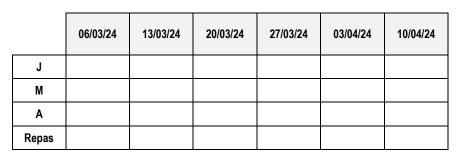
FICHE D'INSCRIPTION

Si vous avez déjà complété et déposé votre « Dossier Unique d'Inscription » pour l'année scolaire 2023/2024, en Mairie, veuillez remplir et nous retourner uniquement cette fiche d'inscription.

En revanche, si ce n'est pas le cas, veuillez retirer et compléter un « Dossier Unique d'Inscription » à l'accueil de la Mairie de Couzeix.

<u>L'ENFANT</u> :					4
Nom :		Prénom :		Sexe .	
Date de Naissance : Numéro de téléphone :	Classe :	□ PS	□ CP □ CE1	CE2	
Email:		☐ GS		CM2	
2			Ados (après-	midi uniquem	ient)
	Commune de résidence : ☐ Couzeix ☐ Autre				
	Cochez les cases correspondantes :			1	The second

J (= journée avec repas), M (= matin sans le repas), A (= après-midi sans repas à partir de 13h15) R (= repas. à combiner avec le matin seul ou l'après-midi seul)



Date : le/	Signature	